

		AVANT LE 4 JUILLET	APRES LE 4 JUILLET		
<b>Articles pyrotechniques destinés au divertissement :</b>					
	K1	en vente libre aux personnes mineures	C1	qui présentent un danger faible et un niveau sonore négligeable et qui sont destinés à être utilisés dans des espaces confinés y compris les artifices de divertissement destinés à l'intérieur d'immeubles d'habitation	<b>en vente libre aux personnes âgées de + de 12 ans</b>
	K2	en vente libre aux personnes majeures	C2	qui présentent un danger faible et un faible niveau sonore et qui sont destinés à être utilisés à l'air libre, dans des zones confinées	<b>en vente libre aux personnes majeures</b>
	K2	vente limitée aux seuls détenteurs de l'agrément préfectoral ou du certificat de qualification K4	C2	conçus pour être lancés par un mortier vente limitée aux seuls détenteurs de l'agrément préfectoral ou du certificat de qualification C4	<b>vente limitée aux seuls détenteurs de l'agrément préfectoral ou du certificat de qualification C4</b>
	K3	en vente libre aux personnes majeures	C3	qui présentent un danger moyen, qui sont destinés à être utilisés à l'air libre, dans de grands espaces ouverts et dont le niveau sonore n'est pas dangereux pour la santé humaine	<b>en vente libre aux personnes majeures</b>
	K3	vente limitée aux seuls détenteurs de l'agrément préfectoral ou du certificat de qualification K4	C3	conçus pour être lancés par un mortier vente limitée aux seuls détenteurs de l'agrément préfectoral ou du certificat de qualification C4	<b>vente limitée aux seuls détenteurs de l'agrément préfectoral ou du certificat de qualification C4</b>
	K4	en vente aux personnes majeures titulaires d'un certificat de qualification K4	C4	qui présentent un danger élevé et qui sont destinés à être utilisés uniquement par des personnes ayant des "connaissances particulières" et dont le niveau sonore n'est pas dangereux pour la santé humaine	<b>en vente aux personnes majeures titulaires d'un certificat de qualification C4</b>
<b>Articles pyrotechniques destinés au théâtre :</b>					
	néant	néant	T1	articles pyrotechniques destinés à être utilisés en scène qui présentent un danger faible	en vente libre aux personnes majeures
	néant	néant	T2	articles pyrotechniques destinés à être utilisés en scène, uniquement par des personnes ayant des connaissances particulières	en vente aux personnes majeures titulaires du certificat de qualification

\* Les produits classés avant le 4 juillet continueront à être proposés à la vente jusqu'à la limite de leur agrément au plus tard le 4 juillet 2017.

Ainsi, à compter du 4 juillet 2010 et jusqu'au 4 juillet 2017, seront commercialisés en France des produits classés dans les catégories C1 à C4 et K1 à K4

